

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**13 novembre 2017**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 13 novembre 2017 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Dominique Ouellet, Sylvain Tremblay, Serge Leblanc et Carol Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Cinq (5) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

**2017-11-174 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS DÉFINITIFS DU SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017**

Conformément à l'article 578 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le conseil reçoive l'état des résultats définitifs du scrutin du 5 novembre 2017 tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, à savoir :

MAIRIE : Madame Victoire Marin  
POSTE # 1 : M. Dominique Ouellet  
POSTE # 2 : M. Sylvain Tremblay  
POSTE # 3 : Mme Sonia Bérubé  
POSTE # 4 : M. Serge Leblanc  
POSTE # 5 : Mme Nicole Côté  
POSTE # 6 : M. Carol Fournier

ADOPTÉE

**2017-11-175 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

**2017-11-176 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉPÔT**

Afin d'éviter toute situation de conflits d'intérêts, la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) exige que les personnes

élus déposent, chaque année devant le Conseil, une déclaration d'intérêts pécuniaires mis à jour, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection;

Considérant que le dépôt de cette déclaration, qui ne vise pas à connaître les avoirs de l'élu, est nécessaire afin de rendre l'administration municipale la plus transparente possible;

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil accepte et prenne acte du dépôt du formulaire des élus ci-après nommés soit le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

- Victoire Marin, mairesse
- Dominique Ouellet, conseiller au siège numéro 1
- Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
- Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
- Serge Leblanc, conseiller au siège # 4
- Nicole Côté, conseillère au siège # 5
- Carol Fournier, conseiller au siège # 6

ADOPTÉE

#### **2017-11-177 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Considérant que, selon l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut désigner, en tout temps, un membre du Conseil municipal comme maire suppléant ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE monsieur Serge Leblanc, conseiller au siège numéro 4, soit nommé par les présentes au poste de maire suppléant pour la période du 13 novembre 2017 au 13 février 2018.

QU'à ce titre de maire suppléant, monsieur Serge Leblanc, soit également autorisé à représenter la municipalité au conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie, en cas d'impossibilité pour madame la mairesse d'être présente.

ADOPTÉE

#### **2017-11-178 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017**

Considérant que les membres du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal deux jours avant la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017;

ADOPTÉE

**2017-11-179 MODIFICATION SIGNATAIRES SUITE À L'ÉLECTION DU 5 NOVEMBRE 2017 POUR LES COMPTES 505573 ET 506070**

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches modifie les signataires pour les comptes 505573 et 506070 à la Caisse Desjardins de La Matanie, pour faire suite à l'élection du 5 novembre 2017 :

1. Tous les chèques de la Municipalité de Grosses-Roches tirés sur lesdits comptes sont signés en son nom par :

Mme Victoire Marin, mairesse

OU

M. Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1

ET

Mme Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière

OU

Mme Linda C. Turcotte, secrétaire-trésorière adjointe

2. QUE madame Victoire Marin, mairesse ou monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1, et madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Linda C. Turcotte, secrétaire-trésorière adjointe, soient par les présentes autorisées pour et au nom de ladite municipalité à arranger, solder, régler, viser de temps à autre tous les livres et comptes entre ladite municipalité et la Caisse Desjardins de La Matanie et recevoir tous les chèques payés et toutes pièces justificatives ;

3. QUE madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Linda C. Turcotte, secrétaire-trésorière adjointe, soient par les présentes autorisées pour et au nom de ladite municipalité à inscrire les paiements directs des salaires dans les fournisseurs au compte AccèsD Affaires et madame Victoire Marin, mairesse, soit autorisée comme deuxième signataire pour l'approbation des paiements directs au compte;

4. QUE madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Linda C. Turcotte, secrétaire-trésorière adjointe, de la municipalité soient et sont par les présentes autorisées pour et au nom de la municipalité à déposer et transférer à la Caisse Desjardins de La Matanie, toutes lettres de change, tous billets à ordre et paiement d'argent, et pour ces fins à les endosser pour ladite municipalité soit par écrit ou étampe de caoutchouc ;

5. QUE cette résolution soit communiquée à ladite Caisse et reste en vigueur jusqu'à ce qu'un avis du contraire ait été donné au directeur de la succursale de la Caisse où les comptes de ladite municipalité sont tenus et jusqu'à ce qu'un accusé de réception de tels avis ait été donné par écrit.

ADOPTÉE

**2017-11-180 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 3 OCTOBRE AU 13 NOVEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 3 octobre au 13 novembre 2017, pour un montant de 49,110.64 \$ et numérotés consécutivement de 2954 à 2984 pour les chèques de payes et de 4197 à 4255 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2017-11-181 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURE ALLAN BLAIS, ARPENTEUR GÉOMÈTRE – OPÉRATION CADASTRALE POUR CESSION TERRAIN – ANCIEN CHEMIN**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Allan Blais, arpenteur géomètre inc. du 10 octobre 2017 – 1,343.65 \$  
Opération cadastrale en territoire rénové – Fermeture d'un ancien chemin (lot 3 170 111) et (Création des lots 6 139 074 et 6 139 075 )

ADOPTÉE

**2017-11-182 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURES NORDIKEAU – RECHERCHE DE FUITES – FACTURES # 17-2791 ET 17-2790**

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures suivantes, à savoir :

- Nordikeau facture # 17-2790 – 750.56 \$  
Recherche de fuites
- Nordikeau facture # 17-2791 - 264.90 \$  
Recherche de fuites

**QUE** le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par les sommes à recevoir de la TECQ tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour les travaux exécutés.

ADOPTÉE

**2017-11-183 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURE MINES SELEINES –  
SEL POUR DÉNEIGEMENT HIVER 2017-2018 – FACTURE #  
5 300 326 091**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Mines Seleines facture # 5 300 326 091 – 3,836.03 \$  
Sel pour déneigement hiver 2017-2018

ADOPTÉE

**2017-11-184 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR ACHAT LAMPES UV  
POUR TRAITEMENT DES EAUX USÉES – BRAULT MAXTECH**

Considérant que les lampes UV pour le traitement des eaux usées ont atteint leur durée de vie;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense au montant de 3,413.20 \$ pour l'achat de 64 lampes UV plus pièces d'installation tel qu'il appert dans la soumission du Brault Maxtech en date du 10 octobre 2017.

**QUE** des crédits budgétaires avaient été prévus pour cette dépense.

ADOPTÉE

**2017-11-185 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURE VILLE DE MATANE  
– 3<sup>E</sup> VERSEMENT LET – FACTURE # 2017-000140**

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Ville de Matane facture # 2017-000140 – 6,649.98 \$  
Entente relative à l'exploitation d'un lieu d'élimination des déchets (LET)

**QUE** des crédits budgétaires avaient été prévus pour cette dépense.

ADOPTÉE

**2017-11-186 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURE VILLE DE MATANE  
– 3<sup>E</sup> VERSEMENT ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX – FACTURE  
# 2017-000129**

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Ville de Matane facture # 2017-000129 – 1,809.92 \$  
Partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2017

**QUE** des crédits budgétaires avaient été prévus pour cette dépense.

ADOPTÉE

**2017-11-187 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURE MRC DE LA MATANIE – PREMIER VERSEMENT POUR ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE – FACTURE # 9461**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- MRC de La Matanie facture # 9461 – 2,500.00 \$  
Premier versement pour l'élaboration d'une politique familiale municipale

**QUE** la dépense sera remboursée avec la subvention du Ministère de la Famille de 5 000 \$ pour l'élaboration de ladite politique.

ADOPTÉE

**2017-11-188 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) SUITE À L'ÉLECTION DU 5 NOVEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal nomme les personnes suivantes pour représenter la municipalité sur le Comité de l'élaboration d'une politique familiale municipale, à savoir :

- Madame Victoire Marin, mairesse;
- Madame Sonia Bérubé, conseillère représentante de la municipalité;

ADOPTÉE

**2017-11-189 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE JEAN-PIERRE CHAMBERLAND, AVOCAT – DOSSIER TRANSPORT PIERRE DIONNE**

Considérant que la Municipalité a mandaté Me Chamberland, avocat, dans le dossier de mise en demeure de Transport Pierre Dionne;

Considérant que le dossier est terminé;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture n° 1410 pour un total de 1,703.34 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels concernant le dossier ci-devant mentionné pour la période 23 février au 2 novembre 2017.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2017-11-190 ENTÉRINANT L'AUTORISATION DONNÉE À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À SIGNER LE REÇU, QUITTANCE ET TRANSACTION À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA COMPAGNIE TRANSPORT PIERRE DIONNE**

Considérant que la municipalité avait été poursuivie par Transport Pierre Dionne suite à l'exécution de son contrat concernant les travaux d'assainissement des eaux usées et travaux connexes;

Considérant qu'il y a eu entente hors Cour;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches entérine l'autorisation donnée à madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, de signer pour et au nom de la municipalité de Grosses-Roches le reçu, quittance et transaction intervenus entre la municipalité de Grosses-Roches et Transports Pierre Dionne pour une somme de 32 500 \$, tel qu'il appert dans la résolution 2017-08-135.

ADOPTÉE

**2017-11-191 AUTORISATION DE TRAVAUX DE PAVAGE RUE DE LA FALAISE**

Considérant que la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 50 000 \$ provenant du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) le 21 juin dernier pour des travaux de pavage sur la rue Monseigneur Ross;

Considérant qu'il a été constaté que la municipalité devra faire des travaux de réparations de conduites sur la rue Monseigneur Ross;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise les travaux de pavage sur la rue de la Falaise qui est dans un état de détérioration avancé au lieu de la rue Monseigneur Ross avec ladite aide financière.

ADOPTÉE

**2017-11-192 PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES  
À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE  
CONJUGALE – CAMPAGNE ANNUELLE DES 12 JOURS  
D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES**

Considérant que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Considérant que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Considérant que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Considérant qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Considérant que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Considérant que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Considérant que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

DE proclamer « La municipalité de Grosses-Roches, municipalité alliée contre la violence conjugale ».

ADOPTÉE

**2017-11-193 ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE ET À LA FOURNITURE DE  
SERVICES D'INGÉNIERIE, D'EXPERTISE TECHNIQUE ET  
D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET – SERVICE DE GÉNIE  
CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE**

Considérant que la MRC de La Matanie a déposé un projet d'entente relatif au partage et à la fourniture de services d'ingénierie, d'expertise technique et d'accompagnement de projet;



Considérant que l'entente serait d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021;

Considérant que la municipalité a un budget de voirie de 14 000 \$ par année et qu'il n'est pas justifié de prévoir des honoraires d'ingénieur pour environ 14 000 \$ par année;

Considérant que les travaux majeurs se font habituellement avec des aides financières provenant de la TECQ, du Ministère des Transports ou du Ministère des Affaires municipales et que tant que la municipalité n'a pas une lettre formelle du ministre elle ne peut engager des dépenses;

Considérant qu'une grande partie des aides financières de la municipalité proviennent de la TECQ et que les dépenses pour le service de génie de la MRC de La Matanie ne sont pas admissibles et que les contribuables doivent absorber ces coûts;

Considérant que la municipalité a déjà atteint le seuil au niveau de la TECQ avec les dépenses du service de génie de la MRC de La Matanie;

Considérant que la municipalité ne peut évaluer les travaux à réaliser pour les cinq (5) prochaines années;

Considérant que ledit projet d'entente mentionne que la municipalité doit s'engager pour 270 heures de frais de génie par année;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches informe la MRC de La Matanie qu'il serait favorable à signer une entente de services d'ingénierie, d'expertise technique et d'accompagnement de projet (service de génie civil) pour une période de cinq (5) ans, selon un partage de services de **quatre-vingt-une heures par année** pour la Municipalité de Grosses-Roches.

QUE si entente il y a, un rapport devra être soumis chaque mois mentionnant l'état d'avancement des travaux, le nombre d'heures utilisées ainsi que les coûts accumulés via les honoraires prévus au mandat afin d'avoir un meilleur contrôle et suivi des dépenses.

QUE la présente résolution abroge la résolution 2017-09-153.

ADOPTÉE

**2017-11-194 AUTORISANT MADAME VICTOIRE MARIN, MAIRESSE, À CÉLÉBRER DES MARIAGES ET DES UNIONS CIVILS**

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise madame Victoire Marin, mairesse, à célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la municipalité pour la durée de son mandat.

ADOPTÉE

**2017-11-195 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ  
SUR LE COMITÉ « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » SUITE  
À L'ÉLECTION DU 5 NOVEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal nomme les personnes suivantes pour représenter la municipalité sur le Comité de Municipalité amie des Aînés ( MADA), à savoir :

- Madame Victoire Marin, mairesse;
- Madame Nicole Côté, conseillère représentante de la municipalité;

ADOPTÉE

**2017-11-196 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ  
SUR LE COMITÉ DE LOISIR INTERMUNICIPAL SUITE À  
L'ÉLECTION DU 5 NOVEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal nomme les personnes suivantes pour représenter la municipalité sur le Comité de Loisir intermunicipal, à savoir :

- Madame Victoire Marin, mairesse;
- Madame Sonia Bérubé, conseillère représentante de la municipalité;
- Monsieur Yvano Tremblay, représentant du Club des 50 ans et Plus

ADOPTÉE

**2017-11-197 ÉQUILIBRATION DU RÔLE 2019-2020-2021**

Considérant que la municipalité doit tous les trois (3) ans faire faire un examen du rôle d'évaluation en vigueur qui présentement est de 2016-2017-2018;

Considérant que la Firme Servitech a constaté après des analyses qu'il y a un déséquilibre important entre les évaluations du secteur village à 82 % comparativement aux évaluations du secteur rural à 109 %;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal autorise la dépense pour faire une équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2019-2020-2021 afin que ladite équilibrage permette un redressement des valeurs au rôle et favorise le maintien de l'équité fiscale.

ADOPTÉE

**2017-11-198 DÉLAI ACCORDÉ POUR AVIS D'INFRACTION – ROULOTTE DE VILLÉGIATURE, REMISE MATRICULE (3324-87-8788) ROUTE 132 EST**

Considérant que monsieur Gilles Noël a fait parvenir une lettre à la municipalité en date du 25 octobre dernier, demandant à la municipalité une prolongation de délai jusqu'au printemps pour régulariser la roulotte et la remise sur le lot 5 490 107 , Route 132 Est;

Considérant que monsieur Noël demeure à l'extérieur et qu'il a reçu l'avis d'infraction en octobre et qu'il est tard dans la saison pour procéder aux travaux;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal accepte d'accorder un délai supplémentaire allant jusqu'au 30 juin 2018 pour régulariser l'avis d'infraction du 13 octobre dernier concernant la roulotte de villégiature, l'installation septique et les remises.

**QU'**aucun autre délai ne sera accordé et la municipalité prendra les moyens légaux requis pour l'application de sa réglementation municipale si les infractions n'ont pas été régularisées au 30 juin 2018.

ADOPTÉE

**2017-11-199 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la présente assemblée, il était 20 h 20 heures.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Linda Imbeault

La mairesse,

Victoire Marin

*Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du procès-verbal du **13 novembre 2017** équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
Victoire Marin  
Mairesse

